

Conseil de sécurité

Distr. générale
29 juillet 2020
Français
Original : anglais

Évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2512 (2020) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) jusqu'au 31 décembre 2020. Il décrit les principaux faits nouveaux concernant la situation politique, la sécurité, les droits de la personne et la situation socioéconomique survenus dans le pays depuis mon rapport du 6 février 2020 (S/2020/105) et rend compte de l'état d'avancement de l'exécution du mandat du BINUGBIS et des progrès accomplis dans le processus de transition mené par les Nations Unies en amont du retrait et de la fermeture de la mission.

II. Principaux faits nouveaux

2. Depuis mon précédent rapport (S/2020/105), la situation en Guinée-Bissau a été marquée par un contentieux électoral prolongé et notamment par la contestation devant la Cour suprême de justice des résultats du second tour de l'élection présidentielle, tenu le 29 décembre 2019. Si l'intervention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a facilité la sortie de l'impasse politique, elle a en revanche considérablement gêné le fonctionnement des institutions publiques. La situation sur le plan de la sécurité et des droits de la personne s'est dégradée, du fait, notamment, de l'intervention de l'armée dans la crise politique sur fond d'allégations de détentions arbitraires, d'actes d'intimidation et d'autres violations des droits humains visant des personnes considérées comme des opposants, y compris des journalistes. Des craintes ont été exprimées quant à une possible résurgence du trafic de drogue, particulièrement à la suite du retour signalé d'individus mis en accusation pour des faits de cette nature et du remplacement des responsables des agences de lutte contre le trafic. La pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) et les restrictions imposées pour la circonscrire ont empiré la situation socioéconomique déjà précaire. Pendant ce temps, le BINUGBIS a poursuivi la mise en œuvre du plan de transition des Nations Unies, qui prévoit que la mission se retire d'ici au 31 décembre 2020.

20-10005 (F) 030820 040820





A. Situation politique

3. Après la proclamation par la Commission électorale nationale de la victoire d'Úmaro Sissoco Embaló, candidat du Mouvement pour l'alternance démocratique (MADEM-G15) à l'élection présidentielle, Domingos Simões Pereira, candidat du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde (PAIGC), a introduit auprès de la Cour suprême un recours concernant la méthode utilisée pour comptabiliser les voix. Le bras de fer qui s'en est suivi entre la Cour suprême et la Commission électorale nationale sur la procédure de comptage a pris fin le 25 février 2020, date à laquelle la Commission s'est pliée à l'ordonnance rendue par la Cour, a recompté les voix et soumis à la Cour son rapport adopté en séance plénière, dans lequel elle confirmait la victoire de M. Embaló. M. Pereira a alors introduit un nouveau recours en justice.

4. Le 27 février, avant que la Cour suprême ait pu statuer sur la plainte déposée par M. Pereira, M. Embaló s'est auto-investi Président. Pendant la cérémonie d'investiture, dirigée par le Vice-Président de l'Assemblée nationale populaire et chef de l'Assemblée populaire unie-Parti démocratique de Guinée-Bissau (APU-PDGB), Nuno Gomes Nabiam, et sécurisée par la garde présidentielle du Président sortant, José Mário Vaz, les forces armées ont pris le contrôle physique de toutes les institutions publiques, y compris la Cour suprême.

5. Le 28 février, M. Embaló a pris un décret par lequel il congédiait le Premier Ministre, Aristides Gomes, et son gouvernement, et un autre portant nomination de M. Nabiam à la primature. M. Gomes a taxé d'« illégale » l'auto-investiture de M. Embaló et demandé à la communauté internationale d'intervenir en faveur d'un retour à l'ordre constitutionnel. D'autres parties nationales ont dit craindre que le pays ne sombre à nouveau dans la paralysie politique. Dans des communiqués datés du 28 février et du 1er mars, la CEDEAO s'est dite vivement préoccupée par l'évolution de la situation politique, a déploré l'immixtion de l'armée dans la sphère politique et demandé la cessation immédiate de toutes actions susceptibles de compromettre la paix. Elle a averti que les auteurs de telles actions s'exposaient à des sanctions.

6. Le 28 février également, le Président de l'Assemblée nationale, Cipriano Cassamá, a été investi Président de la République par intérim par la coalition parlementaire dirigée par le PAIGC, qui a invoqué les dispositions constitutionnelles applicables après le départ du Président Vaz. Toutefois, le 1er mars, M. Cassamá a annoncé qu'il renonçait à la présidence par intérim pour des raisons de sécurité et repris ses fonctions de Président de l'Assemblée nationale.

7. Le 29 février, M. Embaló a installé M. Nabiam dans ses fonctions de Premier Ministre lors d'une cérémonie à laquelle ont assisté le Procureur général, les dirigeants de la coalition de l'opposition et les hauts responsables de l'armée, dont le chef d'état-major général des forces armées, le général Biaguê Na N'Tam.

8. Le 2 mars, M. Embaló a intronisé le nouveau gouvernement dirigé par M. Nabiam, composé de 32 membres, dont 19 ministres et 13 secrétaires d'État. Trois femmes ont accédé à des portefeuilles ministériels et quatre, à des secrétariats d'État. Ce nouveau gouvernement se composait de représentants du MADEM-G15, du Parti du renouveau social (PRS), de l'APU-PDGB et d'alliés proches d'autres candidats indépendants à la présidentielle ayant apporté leur soutien à M. Embaló au second tour de l'élection.

9. Dans un communiqué en date du 3 mars, M. Gomes a dénoncé la prise de contrôle des institutions nationales par l'armée et souligné qu'il fallait assurer la sûreté et la sécurité des agents de l'État. Il a invité tous les fonctionnaires du pays à

rester chez eux jusqu'à ce que la situation revienne à la normale. Le même jour, l'Association des journalistes de la Guinée-Bissau a demandé la réouverture immédiate des stations publiques de télévision et de radio, qui ont pu émettre à nouveau à partir du 4 mars.

10. Toujours le 3 mars, à l'issue de son premier Conseil des ministres, le gouvernement Nabiam a publié un communiqué dans lequel il déclarait que les forces armées déployées pour garder les institutions publiques suivaient « les ordres légitimes donnés par les autorités ». Il y affirmait également que le recours introduit par le PAIGC contre les résultats des élections était cousu de fil blanc. Dans un autre communiqué publié le même jour, le gouvernement a intimé à tous les fonctionnaires de reprendre le travail.

11. Le 4 mars, M. Embaló a présidé une nouvelle réunion du Conseil des ministres qui a porté notamment sur les mesures visant à mettre un terme aux grèves dans la fonction publique. S'adressant à la presse à l'issue de cette réunion, il a fait observer que les crises politiques récurrentes que connaissait le pays trouvaient leur origine dans la Constitution et souligné qu'il fallait absolument que celle-ci soit réformée.

12. Dans un communiqué de presse en date du 5 mars, le général N'Tam a souligné que « les effectifs militaires déployés dans certaines parties de la capitale, en particulier lors de la cérémonie d'investiture présidentielle, étaient composés d'officiers du bataillon de la présidence, soit une unité placée sous le contrôle direct du Président ». Le 7 mars, M. Gomes, démis de ses fonctions de Premier Ministre, a adressé au général N'Tam une lettre dans laquelle il réclamait un retour à l'ordre et priait l'armée de collaborer avec la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau en vue de normaliser la situation.

13. Le 8 mars, l'APU-PDGB a convoqué une réunion extraordinaire de sa Commission politique. Présidée par M. Nabiam, cette réunion avait pour objectif de répondre aux revendications concurrentes des différents partis politiques concernant la question de savoir quelle alliance détenait la majorité parlementaire. Des 133 membres de la Commission, 93 ont voté pour revenir sur l'accord parlementaire passé avec le PAIGC et signer une nouvelle alliance avec le PRS et le MADEM-G15. Le vote s'est toutefois tenu en l'absence de la plupart des hauts dirigeants du parti, et en particulier de son secrétaire général, de son secrétaire général adjoint, ainsi que des quatre députés que l'APU-PDGB comptait à l'Assemblée. Dans une déclaration datée du 31 mars, les membres de l'alliance parlementaire majoritaire ont réaffirmé l'accord passé entre le PAIGC, l'APU-PDGB, le Parti pour une nouvelle démocratie (PND) et l'Union pour le changement (UM) après les législatives de mars 2019.

14. Le 10 mars, la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau a cantonné son personnel à ses locaux, à la demande de M. Embaló. Dans un communiqué publié le 12 mars à l'issue d'une réunion du Conseil des ministres, le Gouvernement a félicité les forces nationales de défense de s'être soumises aux autorités politiques. Il a également salué l'action menée par les forces de sécurité et la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau en matière de « maintien de la paix et de la sécurité » et rejeté les allégations selon lesquelles des membres du gouvernement Gomes auraient fait l'objet d'actes d'intimidation et de menaces. Il a expliqué que l'ordre donné à la Mission de la CEDEAO de se cantonner dans ses casernes faisait partie des mesures adoptées en amont de l'expiration du mandat de la Mission et indiqué que la protection des institutions nationales serait désormais assurée par les forces de sécurité nationales. Le mandat de la Mission de la CEDEAO devait expirer le 31 mars. La CEDEAO a toutefois indiqué que celui-ci avait été prorogé jusqu'au 30 juin afin de permettre au personnel de la Mission de rester dans le pays jusqu'à son rapatriement, compte tenu des restrictions des déplacements liées à la pandémie de COVID-19.

15. Le 12 mars, le Mouvement des citoyens conscients et non conformistes m'a adressé une lettre ouverte dans laquelle il déplorait que M. Embaló se soit auto-investi Président de la République, que la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau ait renoncé à garantir la sécurité « du gouvernement légitime » et que la CEDEAO n'ait pas su contribuer à consolider l'ordre constitutionnel. Il y faisait également état de craintes concernant le risque de troubles civils.

16. L'alliance dirigée par le PAIGC a continué à dénoncer l'auto-investiture de M. Embaló comme relevant du coup d'État et a demandé à la communauté internationale d'intervenir pour protéger le gouvernement légitime constitué après les législatives de mars 2019. Entre-temps, les nouvelles autorités ont encore consolidé leur pouvoir en remplaçant une série de hauts fonctionnaires, notamment à la tête de la police judiciaire, à la direction de la garde nationale et à la direction générale de la police de sécurité publique.

17. Le 18 mars, face à la pandémie de COVID-19, M. Embaló a décrété la fermeture des frontières et de l'espace aérien du pays, à titre préventif. Par un autre décret, daté du 27 mars, il a déclaré l'état d'urgence. Celui-ci a été prolongé à six reprises et était en vigueur au moment de la rédaction du présent rapport jusqu'au 25 juillet, dans l'optique d'empêcher la propagation du virus. Dans une allocution à la nation diffusée le 11 avril, M. Embaló a expliqué que cet état d'urgence impliquait notamment une suspension des droits à la liberté de circulation et de réunion. Le Conseil des ministres a également pris plusieurs décrets réglementant les protocoles de restriction, aux mois d'avril et mai et le 9 juillet. Pendant tout ce temps, les frontières du pays sont restées closes.

18. Le 22 avril, alors que la Cour suprême se trouvait incapable de statuer sur le recours concernant le second tour de l'élection présidentielle, la CEDEAO a publié un communiqué dans lequel elle dessinait une voie à suivre pour sortir de la crise politique et institutionnelle. Déclarant qu'au terme d'une analyse approfondie de la situation politique du pays et sur la base des résultats finaux annoncés par la Commission électorale nationale, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO avaient décidé de reconnaître la victoire de M. Embaló au deuxième tour de l'élection présidentielle du 29 décembre, elle a appelé de ses vœux la nomination d'un nouveau premier ministre et la formation d'un nouveau gouvernement, au plus tard le 22 mai, conformément aux dispositions de la Constitution. Dans ce même communiqué, la CEDEAO a souligné qu'il fallait accélérer la réforme de la Constitution, qui serait soumise à référendum dans un délai de six mois afin d'assurer la stabilité du pays. L'Union africaine, l'Union européenne, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et mon Cabinet ont publié des déclarations dans lesquelles ils prenaient note de la décision de la CEDEAO. Dans une déclaration à la presse en date du 1er juillet, le Conseil de sécurité a également pris note des décisions de la CEDEAO ; il s'est dit préoccupé par les événements qui avaient conduit à la crise politique et institutionnelle actuelle et a vivement engagé tous les Bissau-Guinéens à respecter les décisions de la CEDEAO et à œuvrer de concert pour les appliquer sans plus tarder. Le Conseil a également demandé aux forces de défense et de sécurité de la Guinée-Bissau de s'abstenir de toute ingérence dans le processus politique.

19. En réaction à la décision de la CEDEAO, le Bureau du Président de l'Assemblée nationale populaire a publié le 24 avril une déclaration affirmant que c'était à la Cour suprême, plus haute institution bissau-guinéenne, et à elle seule, qu'il revenait de statuer sur le recours introduit concernant le deuxième tour. Il y était aussi noté que, pour être valide, toute mesure prise après l'élection devait être conforme à la Constitution. La Commission permanente du PAIGC, organe directeur du parti, a également critiqué la position de la CEDEAO. Déclarant que l'auto-investiture de M. Embaló relevait du coup d'État et visait à empêcher la Cour suprême de statuer

sur le contentieux électoral, elle a demandé la reconnaissance du gouvernement formé à l'issue des élections législatives de mars 2019, dont le programme avait été approuvé par l'Assemblée nationale populaire.

20. Le 27 avril, une faction des dirigeants de l'APU-PDGB a publié un communiqué dans lequel ceux-ci réaffirmaient leur appui à l'alliance parlementaire dirigée par le PAIGC et félicitaient leurs députés d'avoir respecté l'accord entre les deux partis. Ils ont exprimé leur désaccord avec le chef de l'APU-PDGB, M. Nabiam, l'accusant de s'être « associé à un gouvernement illégal ».

21. Le 28 avril, à la suite de la décision de la CEDEAO, M. Embaló a tenu des réunions avec chacun des membres du Groupe des cinq pour la Guinée-Bissau (Union africaine, Communauté des pays de langue portugaise, CEDEAO, Union européenne et ONU). Il les a informés de son intention de tenir des consultations avec les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale populaire et d'autres parties prenantes nationales dans l'optique de parvenir à un consensus concernant la nomination d'un premier ministre et la formation d'un gouvernement d'unité nationale. Le 29 avril et les 19 et 25 mai, il a également tenu des réunions séparées avec des représentants du PAIGC, du MADEM-G15, du PRS, de l'APU-PDGB et du PND ainsi qu'avec le Président de l'Assemblée nationale populaire. L'UM a décliné l'invitation du Président.

22. Le 7 mai, alors qu'une réunion de l'alliance majoritaire dirigée par le PAIGC devait se tenir à l'Assemblée nationale populaire, les forces de sécurité ont bloqué l'accès des lieux et les ont occupés. Elles ont empêché les députés et les fonctionnaires de l'Assemblée d'entrer dans le bâtiment, invoquant « des ordres venus d'en haut ». Quelques heures plus tard, elles ont quitté le bâtiment sans aucun incident. Dans un communiqué publié plus tard dans la journée, l'alliance dirigée par le PAIGC a réaffirmé qu'un gouvernement avait déjà été mis en place à l'issue des élections législatives de 2019 et que le programme dudit gouvernement avait été approuvé. Elle s'est dite prête à chercher des moyens de restaurer l'ordre constitutionnel mais uniquement dans le cadre d'une feuille de route précise prévoyant la mise en œuvre pleine et entière de la décision de la CEDEAO.

23. Dans une lettre datée du 10 mai adressée au Président de la Commission de la CEDEAO, le Forum de concertation politique [qui rassemble le PAIGC, l'APU-PDGB, le PND, l'UM, le Parti de l'unité nationale et le Parti de la convergence démocratique] a demandé à la CEDEAO de veiller à ce que tous les acteurs politiques bissau-guinéens appliquent et respectent les décisions que celle-ci avait prises le 22 avril. Le collectif a rappelé que les résultats des élections législatives de 2019 « avaient déterminé la composition de la législature actuelle et, conformément à la Constitution, celle du gouvernement, qui était le reflet de l'équilibre des pouvoirs tel qu'en avaient décidé les électeurs et les électrices ».

24. Le 17 mai, M. Embaló s'est entretenu avec le Président nigérien et Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO, Mahamadou Issoufou, et avec le Président nigérian, Muhammadu Buhari, dans leurs capitales respectives. M. Embaló a déclaré qu'il entendait mener des consultations sur la voie à suivre, y compris pour ce qui était de la constitution d'un gouvernement d'unité nationale.

25. Le 21 mai, le PAIGC a tenu des réunions séparées avec les différents partis politiques représentés à l'Assemblée en vue de trouver un consensus sur un gouvernement d'ouverture qu'il dirigerait et de proposer l'établissement d'un mémorandum d'accord. Le MADEM-G15, le PRS et l'APU-PDGB ont refusé de signer le mémorandum, soulignant que c'était à eux qu'il revenait, en tant que membres du nouveau bloc majoritaire à l'Assemblée nationale populaire, de conduire

le nouveau gouvernement. Ils se sont toutefois dits prêts à participer à la recherche d'une solution.

26. Le 25 mai, après avoir échoué à faire émerger un consensus sur la nomination d'un premier ministre et la formation d'un gouvernement d'unité nationale, M. Embaló a demandé au Président de l'Assemblée nationale populaire de faciliter des consultations avec les différentes parties prenantes en vue de parvenir, avant le 18 juin, à un accord qui lui serait présenté pour examen et décision, le 19 juin au plus tard. Il a déclaré à la presse qu'il n'écartait aucune possibilité, y compris celle d'une dissolution de l'Assemblée si aucun accord n'était trouvé.

27. Le 28 mai, le Président de l'Assemblée nationale populaire a entamé des consultations avec diverses parties prenantes. Cependant, après des discussions infructueuses et une réunion avec le Président de la République, il a annoncé que l'Assemblée nationale se réunirait en séance plénière, le 29 juin, afin de trancher la question de savoir qui, de la coalition menée par le PAIGC ou de celle dirigée par le MADEM-G15, détenait la majorité parlementaire et devait donc désigner le Premier Ministre et conduire la formation d'un gouvernement. À l'occasion de plusieurs déclarations publiques, M. Embaló a indiqué qu'il attendrait le résultat de la séance de l'Assemblée nationale populaire avant de se prononcer sur son éventuelle dissolution. Entre-temps, le délai fixé au 22 mai par la CEDEAO a expiré et a été « informellement » repoussé au 22 juin afin de permettre à M. Embaló de poursuivre les consultations politiques, compte tenu des restrictions aux déplacements liées à la COVID-19.

28. Par un décret en date du 28 juin, M. Embaló a mis fin aux fonctions de cinq ministres du gouvernement Nabiam. Ces ministres, tous députés du MADEM-G15 ou du PRS, n'avaient pas été remplacés à l'Assemblée nationale populaire depuis leur entrée au gouvernement. Selon la Constitution, il est impossible de cumuler un mandat de ministre et un autre de député. Une fois rendus leurs portefeuilles respectifs, les ministres remerciés ont repris leurs fonctions de députés à l'Assemblée nationale populaire, où ils ont grossi les rangs de l'alliance MADEM-G15 pour le vote du lendemain, qui s'annonçait serré et devait déterminer laquelle des deux alliances rivales (PAIGC ou Mouvement pour l'alternance démocratique) détenait la majorité parlementaire.

29. Le 29 juin, l'Assemblée nationale populaire a tenu sa session ordinaire. Y ont participé 27 députés du MADEM-G15, 21 du PRS, 1 de l'APU-PDGB et l'unique député du PND. Malgré l'appel au boycottage lancé par leur parti, six députés du PAIGC, dont le Président de l'Assemblée, ont également pris part au vote, portant la participation totale à 56 députés (sur 102). Le quorum de 52 députés s'est donc trouvé réuni. Avec 55 voix pour et une voix contre, l'Assemblée a approuvé son ordre du jour modifié pour y faire figurer l'examen du programme du gouvernement Nabiam, dont elle a voté l'approbation le même jour.

30. Il convient de noter que la nomination de M. Nabiam aux fonctions de Premier Ministre, le 29 février, n'avait pas été précédée par des consultations avec les partis représentés à l'Assemblée nationale populaire, contrairement à ce qui était prévu par la Constitution. Cependant, avec le vote de la majorité et l'approbation de son programme par l'Assemblée nationale populaire, le 29 juin, le gouvernement Nabiam a obtenu l'approbation de l'Assemblée telle qu'exigée par la Constitution.

31. Pendant la séance du 29 juin de l'Assemblée, le PAIGC a tenu une conférence de presse pour expliquer qu'il avait décidé de boycotter la session compte tenu des mauvaises conditions de sécurité et de préoccupations sanitaires liées aux restrictions dues à la COVID-19. Le parti a également fait état d'irrégularités concernant la composition de la présidence de la session.

32. Le 1er juillet, la session de l'Assemblée nationale populaire s'est poursuivie avec la participation des députés du PAIGC qui l'avaient boycottée jusque-là. Le chef du groupe parlementaire du PAIGC, Califa Seidi, a réitéré les allégations d'irrégularités soulevées concernant la séance du 29 juin et indiqué que le parti contesterait l'approbation du programme du gouvernement Nabiam devant les tribunaux. Le 3 juillet, les ministres qui avaient été relevés de leurs fonctions le 28 juin ont récupéré leur portefeuille.

33. Le 13 juillet, en sa qualité de Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO, le Président du Niger, M. Issoufou, a félicité M. Embaló de l'approbation du programme du gouvernement Nabiam par l'Assemblée nationale populaire. Il l'a exhorté à unir toute la population derrière lui pour assurer la paix et la stabilité de la Guinée-Bissau et à respecter la feuille de route définie par la CEDEAO afin de surmonter les crises politiques et institutionnelles récurrentes que traversait le pays. Il lui a également assuré que la CEDEAO accompagnerait la Guinée-Bissau dans le processus de révision constitutionnelle en cours, dans l'optique de mettre un terme à cette instabilité chronique.

B. Conditions de sécurité

34. La situation sur le plan de la sécurité est restée stable, mais cet équilibre est précaire compte tenu en particulier du rôle manifeste que joue l'armée dans la crise politique. Dans le contexte d'urgence sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, les forces de sécurité auraient dans certains cas fait un emploi excessif de la force pour faire appliquer les mesures de confinement, par exemple les restrictions concernant les déplacements et les rassemblements publics. Cependant, aucun problème de sécurité majeur n'a été signalé.

C. Situation des droits de la personne

35. Le nombre de violations des droits de la personne a augmenté. Des cas d'emploi excessif de la force, de menaces et d'intimidation contre des opposants politiques, des défenseurs des droits de la personne et des journalistes ont été signalés. Quoique jugé nécessaire pour freiner la propagation de la COVID-19, l'état d'urgence a resserré et limité les libertés civiles et servi de prétexte à la commission d'atteintes. Si les discours de haine se sont faits plus rares après l'imposition de l'état d'urgence, on a constaté une multiplication des propos incendiaires à l'égard de la communauté internationale, y compris de l'Organisation des Nations Unies et de son personnel.

36. Entre le 4 et le 10 mars, le Président de l'Assemblée nationale populaire, le Premier Ministre déchu, Aristides Gomes, et les membres de son gouvernement auraient été la cible de menaces et de violences. Le fait que la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau se soit vu retirer la garde des institutions publiques et des résidences des hauts fonctionnaires a suscité la peur et la panique, les personnes considérées comme des opposants par les nouvelles autorités se trouvant dès lors exposées à des actes d'intimidation ou d'autres atteintes. Le 24 mars et le 8 avril, quatre juges de la Cour suprême ont indiqué avoir fait l'objet d'actes d'intimidation et de menaces qui ont perturbé les travaux de la Cour.

37. Après le limogeage du gouvernement Gomes et la fermeture des stations de médias par l'armée, nombre de journalistes, en particulier celles et ceux qui étaient présents sur les médias sociaux, ont été la cible de menaces. Dans un communiqué en date du 12 mars, la Ligue des droits de l'homme de Guinée-Bissau a condamné les faits. Dans une lettre datée du 25 mars adressée au général N'Tam, le Conseil

d'administration de Radio Capital FM a dénoncé les persécutions et les attaques commises contre un journaliste par des membres des forces armées.

38. Le 6 avril, le Secrétaire d'État à l'ordre public a présenté ses excuses à la population pour l'emploi excessif de la force et les traitements inhumains auxquels s'étaient livrés des éléments des forces de sécurité alors qu'ils faisaient appliquer les mesures de confinement. Les 18 et 19 avril, le Réseau des organisations de défense des droits de la personne a signalé que 300 et 200 personnes, respectivement, dont des femmes et des enfants, avaient été arrêtées dans le cadre de l'application desdites mesures. De nouveaux cas de violences physiques commises contre des femmes par des agents de police ont été signalés le 1er mai à Mansôa (région d'Oio) et le 13 mai à Bissau, où l'une des victimes a dû être hospitalisée. Les auteurs des faits n'ont pas été identifiés et aucune enquête n'a été ouverte.

39. Le 22 mai, à Bissau, des individus armés non identifiés ont enlevé Marciano Indi, député et chef du groupe parlementaire de l'APU-PDGB. Celui-ci a été relâché dans la journée, après une intervention du Président de l'Assemblée nationale. M. Indi fait partie des quatre députés de l'APU-PDGB qui soutiennent le maintien de l'accord parlementaire signé entre ce parti et le PAIGC en mars 2019. Le 20 juin, Armando Dias, membre de la Commission permanente du PAIGC, a été arrêté et détenu par la police pour détention d'armes, qu'on aurait trouvées dans un véhicule dans lequel il se déplaçait, en compagnie de deux autres personnes. Le même jour, le gouvernement Nabiam a reconnu dans une déclaration que des députés avaient fait l'objet de « graves menaces ». Il a rappelé que le fait de menacer ou de harceler des députés sur la base des opinions qu'ils défendaient dans l'exercice de leur mandat était passible de sanctions. Dans une déclaration publiée le 21 juin, la Commission permanente du PAIGC a recensé une série de faits et d'actes d'intimidation de ce type, dont l'arrestation et le placement en détention de M. Dias. Elle a affirmé que M. Dias avait été le seul à être arrêté alors qu'il se trouvait en compagnie de deux autres personnes et n'était pas le propriétaire du véhicule dans lequel les armes auraient été trouvées. Le PAIGC a déclaré que le communiqué du gouvernement était « pétri de contre-vérités », demandé à la CEDEAO et à la communauté internationale de prendre note de la détérioration des libertés politiques dans le pays et de prendre des mesures pour remédier à la situation.

40. Les conditions de vie des personnes détenues dans le pays se sont dégradées sous l'effet du manque de ressources. M. Embaló a gracié neuf détenus le 8 mai et pris d'autres mesures pour réduire la surpopulation carcérale, mais la prison de Bissau est restée pleine, avec 54 détenus, ce qui a nui à l'application des protocoles de distanciation physique liés à la COVID-19 en milieu carcéral.

D. Situation sociale, économique et humanitaire

41. Le Groupe des cinq pour la Guinée-Bissau, le Coordonnateur résident des Nations Unies et les représentants de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de la Banque mondiale ont adopté une approche commune à l'appui du plan d'urgence mis en place dans le pays pour lutter contre la COVID-19. Le groupe a publié, le 27 mars, une déclaration conjointe dans laquelle il invitait la communauté internationale à renforcer son appui et à privilégier l'action collective.

42. Pour des raisons humanitaires, le Coordonnateur résident des Nations Unies et les représentants de l'OMS et de la Banque mondiale ont entamé le dialogue avec les nouvelles autorités nationaux dans l'optique de définir les critères applicables en matière d'appui des partenaires. L'OMS a continué à collaborer avec le centre d'opérations d'urgence sanitaire établi par un comité interministériel chargé de définir et de mettre en œuvre les mesures prioritaires liées à la COVID-19. La

réorganisation de la direction du Ministère de la santé publique en pleine pandémie a aggravé les problèmes de coordination d'un système de santé déjà fragile.

43. L'Union européenne a versé 1,3 millions d'euros à l'OMS et 230 000 euros à des organisations non gouvernementales à l'appui d'interventions indispensables. La Banque mondiale a également contribué à hauteur de 6,5 millions de dollars dans le cadre de son Programme de renforcement des systèmes régionaux de surveillance des maladies et annoncé qu'elle verserait 6 millions de dollars supplémentaires par l'intermédiaire de son mécanisme d'aide accélérée. Le Fonds monétaire international et la Banque africaine de développement conçoivent actuellement des projets devant étayer le plan de riposte contre la COVID-19 et de relèvement du pays. Les organismes des Nations Unies ont également mobilisé des ressources en vue d'apporter leur appui.

44. L'OMS, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l' Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont réorienté leur appui vers les activités de préparation et de riposte à la pandémie. Le centre d'opérations d'urgence sanitaire a été réorganisé sous la supervision de l'OMS et soutenu par l'UNICEF, le PAM, le PNUD et l'OIM. La surveillance aux points d'entrée dans le pays a été renforcée, des stratégies de communication sur les risques lancées, un plan d'urgence national établi et des stratégies de levée de fonds mises en place. La logistique du centre d'opérations a été encadrée de manière plus rigoureuse et l'on a entamé la rénovation de l'hôpital national Simão Mendes afin qu'il puisse accueillir des patients atteints du virus. Une équipe spéciale de l'ONU chargée de la communication relative à la COVID-19 placée sous la direction de l'UNICEF été créée en mars pour garantir la coordination de l'action menée en matière de communication sur les risques.

45. Les deux premiers cas de COVID-19 ont été confirmés à Bissau, le 24 mars. Par la suite, des cas ont été enregistrés dans 7 des 11 régions sanitaires du pays, pour un total de plus de 1 949 cas confirmés, 803 guérisons et 26 décès au 18 juillet. Toutefois, les centres d'isolement et de mise en quarantaine n'ont pas été pleinement utilisés, car les personnes testées positives restent généralement avec leur famille.

46. Les mesures prises par les pouvoirs publics pour circonscrire la COVID-19 ont été lourdes de conséquences socioéconomiques pour les plus pauvres, en particulier les personnes exposées au risque de malnutrition et d'insécurité alimentaire. Les femmes, qui assument de surcroît la charge des soins, sont touchées de manière disproportionnée par les effets de la pandémie sur l'alimentation, la nutrition et l'accès aux soins de santé, ce qui pourrait se traduire par une augmentation de la morbidité et de la mortalité liées à des pathologies sous-jacentes dans la population féminine.

47. Selon une évaluation menée par le PAM entre le 29 avril et le 11 mai, la situation sur le plan de la sécurité alimentaire s'est dégradée à la suite des mesures de confinement, qui ont forcé certains ménages à réduire leur consommation alimentaire ou à emprunter de la nourriture. Quelque 63 % des ménages ont indiqué qu'ils faisaient face à des pénuries alimentaires, 68 %, qu'ils n'avaient pas constitué de stocks de nourriture et 80 %, qu'il leur était difficile d'accéder aux marchés en raison de couvre-feux, de l'insuffisance des transports ou de la peur de l'infection. Il est également ressorti de l'évaluation que les ventes de noix de cajou avaient chuté et que la moitié seulement des producteurs avait pu vendre ou échanger une partie de leur récolte, à des prix sensiblement réduits. L'aide nutritionnelle apportée par le PAM contribue à lutter contre la malnutrition et à ses conséquences sanitaires, notamment dans les régions de Bafatá, Gabú et Oio. Cela étant, l'impossibilité d'assurer le suivi régulier des patients et les difficultés afférentes à l'orientation des cas à risque vers

les services adaptés et à la fourniture de conseils nutritionnels aux mères constituent toujours un défi.

48. Les fermetures d'école ont empiré la situation pour les enfants des zones rurales, puisque 180 000 d'entre eux se trouvent privés du programme d'alimentation scolaire du PAM. Afin de soutenir les enfants et leurs familles, le PAM a distribué 197 tonnes de nourriture à 45 000 élèves de 540 établissements scolaires entre le 19 et le 27 mai. Il est prévu de reproduire l'opération en distribuant des aliments cultivés localement par des femmes et des jeunes à la tête de petites exploitations agricoles. Le risque que certains groupes vulnérables soient laissés pour compte reste élevé ; c'est notamment le cas des femmes et des filles victimes de violences fondées sur le genre non signalées, des personnes privées de liberté et des personnes handicapées.

III. État d'avancement de l'exécution du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

49. L'exécution du mandat du BINUGBIS n'a que très peu progressé. Le long différend électoral, associé à la COVID-19, a retenu toute l'attention des acteurs nationaux et empêché la mission de se pencher sur les priorités essentielles en matière de consolidation de la paix. La collaboration politique de l'ONU avec les autorités pour la transition s'en est trouvée ralentie. Cela dit, le BINUGBIS a fait des progrès considérables en ce qui concerne la planification de la transition et de la réduction de ses effectifs en vue de sa fermeture d'ici au 31 décembre 2020.

50. La mission, en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies, a élaboré une série de documents décrivant les priorités et les points d'entrée en matière de consolidation de la paix. Il s'agit notamment du dialogue politique sans exclusive et de la réforme du système politique ; de l'édification de l'État et du renforcement des institutions ; de la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée ; du renforcement des institutions chargées de la justice et des droits humains ; et de l'autonomisation des femmes, leur participation à tous les mécanismes et leur pleine représentation. Le BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies ont examiné en profondeur ces documents lors d'un séminaire-retraite qui s'est tenu les 2 et 3 mars.

A. Application des Accords de Conakry dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de la CEDEAO pour une sortie de crise politique en Guinée-Bissau et de la feuille de route de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

51. Le BINUGBIS a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires nationaux et internationaux afin de maintenir l'élan du dialogue politique et de jeter les bases de la mise en œuvre des réformes institutionnelles essentielles décrites dans les Accords de Conakry dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de la CEDEAO pour une sortie de crise politique en Guinée-Bissau. Ma Représentante spéciale pour la Guinée-Bissau a encouragé les acteurs nationaux à mettre en œuvre les priorités essentielles en matière de consolidation de la paix, nécessaires à la stabilité du pays. Toutefois, le long différend électoral a freiné les progrès à cet égard, notamment la proposition de créer une plateforme de haut niveau pour donner un appui stratégique aux autorités nationales dans la mise en œuvre du programme de réforme. En conséquence, ma Représentante spéciale s'est attachée à promouvoir un dialogue inclusif et des mesures de confiance, notamment en plaidant auprès des acteurs

politiques pour qu'ils privilégient le dialogue et surmontent la méfiance qui prévaut et qui affecte la stabilité du pays.

52. Le 3 mars, avec le soutien du BINUGBIS et le financement du Fonds pour la consolidation de la paix, le réseau d'organisations de la société civile a publié son premier rapport sur le processus de réforme, couvrant les résultats des ateliers tenus en mai-juin 2019 sur les lois électorales et les partis politiques, l'administration publique, la justice et la réforme du secteur de la sécurité ; il a également publié la version annotée de la Constitution. Ces activités ont contribué à l'élaboration de documents techniques à l'intention des universités et des organisations de la société civile qui participeront aux futures consultations sur le programme de réforme.

53. Les activités de la commission d'organisation de la conférence nationale pour la consolidation de la paix et le développement en Guinée-Bissau, appuyée par le Fonds pour la consolidation de la paix, ont été limitées en raison de la crise politique et de l'état d'urgence. En conséquence, avec l'appui du BINUGBIS, les activités ont été réorientées vers la mise au point de supports de sensibilisation tels que des panneaux d'affichage présentant des messages sur la réconciliation à Bissau et dans les régions. En vue de la conférence, la mission a fait une vidéo et organisé une exposition de photos sur l'histoire de la Guinée-Bissau. Un site Web a également été créé pour améliorer la visibilité de la conférence.

B. Révision de la Constitution

54. Grâce aux initiatives de ma Représentante spéciale, les parties prenantes nationales ont confirmé qu'elles appuyaient une révision constitutionnelle ainsi qu'un programme de réforme globale. Le système des Nations Unies a sans cesse réitéré sa volonté de soutenir le processus. Toutefois, depuis mon rapport précédent (S/2020/105), l'incertitude politique qui prévaut a freiné le bon fonctionnement de l'Assemblée nationale populaire et de sa commission créée spécialement pour la révision de la Constitution.

55. Dans ce contexte, le 11 mai, M. Embaló a publié un décret établissant une commission technique pour la révision de la Constitution, qui dispose de trois mois pour présenter un projet. Les 12 et 14 mai, le Président a nommé et assermenté les cinq membres et les quatre experts de la Commission. Entre-temps, le 12 mai, la Ligue guinéenne des droits de l'homme a exprimé son inquiétude quant à la création de la Commission, au motif qu'elle était une violation grave de la Constitution, le contrôle constitutionnel étant la prérogative de l'Assemblée nationale populaire. Dans un communiqué daté du 14 mai, le Mouvement national de la société civile pour la paix, la démocratie et le développement a dit être préoccupé que cette commission ait été créée pendant l'état d'urgence pour accomplir une « tâche législative ». Il a appelé au dialogue entre les acteurs politiques afin qu'ils trouvent un consensus et demandé à l'Assemblée d'accélérer la révision constitutionnelle déjà en cours.

C. Promotion et protection des droits de la personne

56. Dans le cadre des efforts visant à renforcer les institutions nationales chargées des droits de la personne, le BINUGBIS a formé 30 membres, dont 11 femmes, de la Fédération des associations de défense et de promotion des droits des personnes handicapées, à Bubaque, dans la région de Bolama.

57. Le BINUGBIS a suivi des affaires très médiatisées, notamment celle concernant le Directeur adjoint du Service de renseignement de l'État, détenu arbitrairement le 5 février à la base aérienne militaire de Bissau, et demandé sa libération après le dépôt

d'une requête en *habeas corpus* le 22 février. En outre, la mission a demandé et obtenu la libération de cinq détenus en détention prolongée. Elle a également suivi le cas du Ministre de la justice sous le gouvernement Gomes, Ruth Monteiro, qui a été interrogée et inculpée le 8 avril pour, entre autres, possession d'un véhicule de l'État. Les accusations et les restrictions à sa liberté de mouvement ont été levées le 23 avril et elle a quitté le pays le 28 avril.

58. Le BINUGBIS a plaidé en faveur de l'intégration des droits humains dans le plan de réponse à la COVID-19 et renforcé sa collaboration avec le Réseau des organisations de défense des droits de la personne pour la mise en place de mécanismes d'alerte rapide et la lutte contre les violations des droits humains.

D. Lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée

59. Le BINUGBIS a facilité la coordination stratégique afin de renforcer les capacités des forces de l'ordre et des institutions judiciaires en matière de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée. Il a aidé à mettre en service la base de données de gestion des cas, validée en décembre 2019. Ainsi, il a été possible d'alimenter cette base de données avec des informations permettant d'assurer le suivi et l'analyse des affaires de trafic de drogue et de criminalité organisée afin de faciliter la prise de décision par les hautes instances.

60. Le BINUGBIS et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont également aidé les autorités policières et judiciaires nationales dans le cadre des enquêtes, des poursuites et des jugements concernant des affaires de trafic de drogue, notamment l'affaire Navara relative à la saisie de 1 869 kilogrammes de cocaïne en septembre 2019. Des peines de 4 à 16 ans ont été prononcées à l'encontre des 12 accusés (dont 2 par contumace) et leurs biens ont été confisqués. Les accusés ont interjeté appel devant la Cour suprême, le 8 avril. Le bureau de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) à Bissau a également bénéficié d'un appui pour effectuer des contrôles aléatoires dans les grands hôtels à la recherche de criminels internationaux inscrits dans la base de données de renseignements d'INTERPOL. Il a été ainsi possible de retrouver 13 suspects et d'en arrêter 1.

61. Le BINUGBIS a animé des sessions sur la sécurité interne à l'intention des chefs de sécurité du Groupe de coordination des activités de police et de sécurité intérieure afin d'améliorer la coordination et la bonne utilisation du Forum de police de proximité. Ces sessions de formation, organisées à Bissau et dans le commissariat de police modèle de la région de Buba, ont pour résultat, dans le cas de Buba, l'arrestation de 11 suspects pour possession illégale de cannabis dans la région de Quinara. Cette saisie a renforcé la confiance de la population dans la police. Par ailleurs, le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé un nouveau projet visant à lutter contre les effets déstabilisateurs du trafic de drogue et du crime organisé en Guinée-Bissau.

62. Le 14 mars, un ressortissant portugais a été arrêté par la police judiciaire à l'aéroport international Osvaldo Vieira ; il était en possession de 83 capsules de cocaïne. Il a cependant été libéré par les agents de la Garde nationale. Le BINUGBIS, en coordination avec l'ONUDC, fournit des conseils techniques à la police judiciaire dans le cadre de l'enquête dans cette affaire. Les premières constatations révèlent que le suspect est rentré au Portugal. Par ailleurs, à la suite d'allégations selon lesquelles des trafiquants de drogue présumés seraient entrés dans le pays, le BINUGBIS et l'ONUDC suivent l'enquête en cours et contrôlent le manifeste des passagers de l'avion avec l'aide du bureau d'INTERPOL au Portugal.

E. Prise en compte des questions de genre dans la consolidation de la paix

63. Le BINUGBIS a organisé plusieurs réunions avec des responsables locales sur la promotion de la cohésion sociale, dont un séminaire-retraite à Djalikunda, dans la région d'Oio, du 21 au 23 février. Cinquante participantes, issues des principaux partis politiques et de la société civile, ont examiné les moyens de favoriser le consensus et déclaré qu'il fallait de toute urgence lancer un dialogue entre les dirigeants politiques. Cependant, les mesures de suivi ont été freinées par la crise politique et institutionnelle, qui a créé des clivages au sein du groupe et empêché les femmes de se mobiliser.

64. Dans ce contexte, le BINUGBIS a demandé au Conseil des femmes de Guinée-Bissau d'envisager une médiation. C'est la pandémie de COVID-19 qui a retardé les initiatives à cet égard. La mission a donc réorienté son appui de sorte à accompagner les groupes de femmes dans la défense de leurs intérêts et dans leurs activités de suivi, de compte rendu et de coordination afin de garantir la prise en compte des questions de genre dans la réponse à la COVID-19. Il a également coordonné l'action du Groupe de travail thématique des Nations Unies sur les questions de genre afin d'intégrer ces questions dans la réponse à la COVID-19 et l'effort de reconstruction.

65. Entre le 12 avril et le 3 mai, le BINUGBIS, en coordination avec l'UNICEF et les partenaires nationaux, a apporté un appui technique et financier au Réseau Paix et sécurité des femmes dans l'espace CEDEAO, lui permettant ainsi de mieux collaborer avec les autorités de la ville de Bissau pour la mise en place et la gestion d'un nouveau marché créé par les autorités pour désengorger le marché central de Bissau dont la majorité des occupants sont des femmes. Des masques de protection faits par une association des femmes handicapées ont été fournis. Le marché est géré par des femmes et des jeunes volontaires. Le réseau ainsi que les organisations partenaires de femmes et des jeunes explorent la possibilité de créer d'autres marchés.

F. Mobilisation, harmonisation et coordination de l'aide internationale

66. Compte tenu de la crise électorale prolongée, le BINUGBIS a intensifié sa collaboration avec les partenaires internationaux pour harmoniser les stratégies et les messages communs afin de renforcer les efforts de médiation de la CEDEAO. Le Groupe des cinq pour la Guinée-Bissau a coordonné ses efforts pour désamorcer les tensions et dit qu'il fallait investir d'urgence dans la stabilité à long terme.

67. Ma Représentante spéciale a promu la création d'une plateforme de réformes, similaire à celle du Comité directeur de haut niveau sur les élections. Cette plateforme permettra d'accompagner le pays dans ses réformes, de tenir les partenaires et les parties prenantes concernées informés de la reconfiguration de la présence des Nations Unies en Guinée-Bissau et de placer le pays en tête des priorités de la communauté internationale. Il convient de noter que les 24 février et 25 juin, ma Représentante spéciale a informé la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix de l'évolution de la situation ; elle a étudié comment la Commission pouvait fournir un appui supplémentaire pendant la transition et contribuer à coordonner et harmoniser les activités de consolidation de la paix.

68. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a continué d'apporter un appui régional aux efforts de bons offices de ma Représentante spéciale pour la Guinée-Bissau, en amenant les acteurs régionaux, en coordination avec la

Commission de la CEDEAO et le Groupe des cinq pour la Guinée-Bissau, à s'atteler aux problèmes politiques.

IV Plan de transition des Nations Unies et accords de réduction des effectifs

69. Le BINUGBIS a poursuivi l'application de ses plans de transition et de fermeture d'ici au 31 décembre 2020. Les entités des Nations Unies présentes ont défini leurs priorités en matière de consolidation de la paix, y compris les tâches actuellement exécutées par le BINUGBIS, qui seront reprises par l'équipe de pays des Nations Unies ou le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) après la fermeture de la mission. Les plans de réduction des effectifs et de liquidation ont été élaborés, une évaluation des capacités de l'équipe de pays des Nations Unies a été lancée et une évaluation plus large des capacités des acteurs nationaux, régionaux et internationaux devait être effectuée en septembre. Une analyse des conflits a été réalisée et la rédaction du bilan commun de pays est en bonne voie. Celui-ci doit impérativement être achevé avant que l'on puisse formuler le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2021-2025. Une stratégie de mobilisation des ressources à l'appui du plan-cadre doit être élaborée à l'issue de l'évaluation globale des capacités et du bilan commun de pays. Une fois finalisé, le plan-cadre permettra de consolider les acquis en matière de consolidation de la paix obtenus par le BINUGBIS et de maintenir l'appui que les entités des Nations Unies apportent aux priorités de développement nationales conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. La date de certaines étapes de la transition a dû être légèrement modifiée du fait de la crise politique et de la pandémie de COVID-19.

70. Des réunions régulières de l'équipe intégrée de préparation à la transition, comprenant le BINUGBIS, l'équipe de pays des Nations Unies et l'UNOWAS, ont eu lieu. Elles ont porté, notamment, sur l'évaluation des progrès des activités de transition et le renforcement de la présence des Nations Unies après la fermeture du BINUGBIS, notamment par la mise en place de projets de consolidation et de pérennisation de la paix qui seront financés par le Fonds pour la consolidation de la paix.

71. Le 26 mars, une réunion virtuelle sur les enseignements tirés a eu lieu entre le BINUGBIS, l'UNOWAS et les coordinateurs résidents des Nations Unies au Liberia et en Côte d'Ivoire. L'exercice a permis de mieux connaître et comprendre les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience aux fins d'une transition sans heurts.

72. Afin de préserver la mémoire institutionnelle et d'appuyer la poursuite des activités des Nations Unies dans le pays, le BINUGBIS a élaboré une série de documents de référence sur les réalisations et les enseignements tirés. Un dépôt d'archives commun en ligne a également été créé ; il contient des documents relatifs à la reconfiguration de la présence de l'ONU en Guinée-Bissau.

73. Pour faciliter la coopération de l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre de la transition, un poste provisoire de conseiller pour la transition a été détaché du Siège de l'ONU en février 2020. La personne concernée apporte son aide à la réalisation du bilan commun de pays, la révision du plan-cadre de partenariat des Nations Unies (2020) afin d'y intégrer les priorités résiduelles en matière de consolidation de la paix, et à l'évaluation des capacités de l'équipe de pays des Nations Unies en vue d'une planification efficace de la reconfiguration de la présence de l'ONU. Le recrutement d'un conseiller ou d'une conseillère pour la paix et le

développement à l'appui de l'analyse politique et de la consolidation de la paix ainsi que d'un ou d'une spécialiste de la transition à long terme, et la dotation complète du bureau du Coordinateur résident est en bonne voie.

74. Une stratégie de communication a été élaborée par le BINUGBIS en vue de la clôture de la mission, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, afin de sensibiliser des publics internes et externes à différents aspects du mandat de la mission. Des réunions-débats se sont régulièrement tenues en interne et des messages ont été diffusés pour informer le personnel de l'application du plan de réduction des effectifs de la mission. Dans ses communications externes, l'ONU s'est attachée à faire connaître la résolution 2512 (2020) du Conseil de sécurité confirmant la fermeture de la mission et à donner des informations actualisées sur les mesures prises pour mettre en œuvre la réduction de ses effectifs et transférer à l'équipe de pays des Nations Unies, à l'UNOWAS et aux autres partenaires la responsabilité des priorités résiduelles en matière de consolidation de la paix. Le BINUGBIS entend travailler avec le Groupe de communication des Nations Unies, qu'il a transféré à l'équipe de pays des Nations Unies en janvier, pour mettre en place le site Web commun des Nations Unies en Guinée-Bissau. Le Fonds des Nations Unies pour la population donnera au Groupe de la communication des Nations Unies les moyens de produire le programme radio et le bulletin d'information des Nations Unies.

75. La réduction progressive du personnel de la mission et sa liquidation suivent le plan de réduction des effectifs et de fermeture. S'inscrivant dans le calendrier de transition pour le transfert des tâches et des fonctions résiduelles, qui a été convenu en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'UNOWAS, ce plan prévoit une réduction progressive des ressources. L'accent est mis sur la cession des actifs, le transfert de responsabilités, l'archivage et la gestion des dossiers, la réduction du personnel et la restauration de l'environnement. Les membres du personnel ont été informés de la date de résiliation de leur contrat. D'ici au 31 décembre, il sera mis fin au contrat de 93 membres du personnel sur les 121 de la mission, 28 restant pour assurer la liquidation de la mission.

76. Malgré les progrès en matière de planification et de programmation de la transition, la crise politique et la pandémie de COVID-19 ont eu un impact considérable sur la collaboration de l'ONU avec les autorités nationales, ce qui a entravé le bon déroulement de la transition. Il est prévu que les priorités en matière de consolidation de la paix soient validées par les autorités et l'évaluation globale des capacités, menée à bien une fois que l'Assemblée nationale populaire aura approuvé le programme du gouvernement dirigé par M. Nabiam. L'ONU collaborera avec le nouveau gouvernement pour que les autorités nationales participent et adhèrent pleinement au processus de transition, et contribuera à faire avancer la mise en place d'une stratégie nationale de développement afin que le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable soit formulé en tenant compte du Programme 2030.

V. Questions transversales

A. Intégration du système des Nations Unies

77. Les 2 et 3 mars, le BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies ont organisé un séminaire-retraite pour s'entendre sur le processus de transition et cerner les défis et les possibilités. Le Groupe des politiques stratégiques, composé des chefs des entités, fonds et programmes des Nations Unies et de la direction du BINUGBIS, a convenu d'une stratégie et de modalités communes pour faire avancer la transition. Pendant ce temps, l'équipe intégrée de préparation à la transition a poursuivi ses

activités relatives à la transition, notamment l'établissement du calendrier de transition, du plan de réduction des effectifs, le transfert des tâches résiduelles mandatées et des priorités en matière de consolidation de la paix et la mise en place de projets connexes qui seront financés par le Fonds pour la consolidation de la paix.

78. L'équipe de gestion du programme, créée à la mi-décembre 2019 et dirigée par mon Représentant spécial adjoint et Coordinateur résident, a continué de renforcer la planification et la coordination intégrées afin de mettre en place le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2021-2025, qui appuiera la réalisation des priorités résiduelles en matière de consolidation de la paix, après la réduction des effectifs du BINUGBIS.

79. Le BINUGBIS et l'UNOWAS ont renforcé davantage leur coopération et combiné leurs bons offices à l'appui du programme de réforme. Le 3 juin, en collaboration avec la CEDEAO, ils ont lancé un mécanisme tripartite intégré de coopération et de coordination pour la transition du BINUGBIS afin d'accroître la coordination et d'assurer un transfert en douceur à d'autres parties prenantes des priorités de la mission en matière de consolidation de la paix. Des réunions techniques auront lieu chaque mois dans le cadre de ce mécanisme, jusqu'en décembre. Le 23 juin, le Président de la Commission de la CEDEAO et mes Représentants spéciaux pour la Guinée-Bissau et l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ont tenu leur première réunion tripartite et ont convenu d'intensifier les activités communes à l'appui des efforts nationaux visant à résoudre la crise politique et assurer l'exécution sans heurt du plan de transition des Nations Unies.

B. Information

80. Le BINUGBIS a diffusé sur 28 radios locales cinq émissions au sujet de la paix et de la réconciliation, du mandat de la mission et des mesures préventives concernant la COVID-19. Ces émissions radio ont atteint plus de 100 000 personnes. En outre, huit communiqués de presse ont été publiés sur les activités politiques et liées au mandat, y compris sur le plan de transition des Nations Unies.

81. Grâce au financement du Fonds pour la consolidation de la paix, le BINUGBIS a aidé un groupe de jeunes à mettre sur pied une équipe chargée de vérifier les faits et de repérer les fausses informations concernant la COVID-19, qui freinent les mesures prises par le pays face à la maladie, augmentent la méfiance et peuvent susciter des troubles sociaux. Le BINUGBIS a également aidé l'équipe spéciale des Nations Unies chargée de la communication liée à la COVID-19 à appliquer le plan d'urgence national contre la COVID-19, y compris la formation de 34 journalistes, dont 14 femmes.

82. De même, grâce au financement du Fonds pour la consolidation de la paix, le BINUGBIS a étendu son appui au syndicat des journalistes en aidant les journalistes en fonction de leur parcours professionnel, et a appuyé la publication des travaux de neuf journalistes d'investigation sur différents sujets. Conformément au plan de transition, le Groupe de l'information du BINUGBIS poursuit l'élaboration d'un rapport sur le bilan de la mission.

C. Sûreté et sécurité du personnel

83. La situation générale en matière de sécurité du personnel des Nations Unies est restée stable. Il y a eu quelques petits accidents de la circulation. L'incident le plus grave est le cambriolage de la résidence d'un membre du personnel recruté sur le plan international ; des effets personnels et des biens des Nations Unies ont été volés.

Cependant, des menaces ont été proférées sur les médias sociaux contre des membres du personnel du BINUGBIS et du PNUD ayant participé à la défense des droits humains du Ministre de la justice dans le gouvernement Gomes.

84. Pour assurer la continuité pendant la pandémie, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies a prévu des mesures pour la poursuite des activités critiques mandatées par l'ONU, procédé à une évaluation des risques et mis en place des mesures d'atténuation. Des messages sur la sécurité ont été régulièrement diffusés pour informer le personnel de la situation en matière de sécurité ainsi que des mesures de sécurité prises par les autorités nationales dans le cadre de l'état d'urgence et du couvre-feu.

VI. Observations et recommandations

85. Dans le contexte d'une crise politique et institutionnelle prolongée, exacerbée par l'apparition de la COVID-19, je salue les efforts de médiation menés par la CEDEAO avec l'appui des partenaires internationaux, notamment le Groupe des cinq pour la Guinée-Bissau, qui ont permis de trouver une solution politique en vue de stabiliser la situation. Du fait d'une méfiance profondément ancrée, les divisions entre les acteurs politiques continuent de s'aggraver ; il faut donc une action concertée de la part de toutes les parties prenantes nationales, appuyée par la communauté internationale, pour stabiliser le fragile système de gouvernance, assurer le bon fonctionnement des institutions de l'État et relever d'autres défis politiques et socioéconomiques urgents.

86. J'ai pris note de la décision de la CEDEAO du 22 avril dans laquelle l'institution reconnaît M. Embaló vainqueur du second tour de l'élection présidentielle du 29 décembre 2019. Je note que l'Assemblée nationale populaire a approuvé le gouvernement Nabiam au cours de sa session ordinaire, commencée le 29 juin. J'invite instamment tous les partis politiques à prendre part à un dialogue authentique et sans exclusive pour s'entendre sur les questions en suspens. Je souligne qu'il est urgent de mettre en place une gouvernance inclusive et participative, porteuse de stabilité et de réforme institutionnelle. Le programme de réforme reste essentiel pour la stabilité de la Guinée-Bissau. J'exhorte le Président, les députés et toutes les parties prenantes politiques à collaborer pour mette en œuvre les réformes essentielles prévues dans la feuille de route de la CEDEAO, l'Accord de Conakry et le pacte de stabilité. Il faudrait redoubler d'efforts et se concentrer sur l'application du programme de réforme, conformément à la décision de la CEDEAO du 22 avril, qui a mis en avant la nécessité d'accélérer la révision constitutionnelle.

87. Je demande instamment à la communauté internationale de continuer d'appuyer les efforts nationaux en vue de l'application du programme de réforme. Je l'encourage également à contribuer à susciter l'élan pour la mise en place d'une collaboration sans exclusive avec les acteurs nationaux, partant des travaux déjà engagés, en mettant particulièrement l'accent sur la révision de la Constitution, la loi électorale et la réforme des institutions chargées de la sécurité et de la justice. À cet égard, je me félicite de la proposition de ma Représentante spéciale de créer une plateforme de haut niveau comprenant des acteurs nationaux et internationaux pour accompagner le programme de réforme. Une fois en place, cette plateforme devrait favoriser le consensus entre les acteurs internationaux et nationaux et aidera à coordonner l'action à l'appui des réformes essentielles.

88. La promotion et la protection des droits humains et le respect de l'état de droit sont essentiels pour la paix, la sécurité et la stabilisation politique. J'invite instamment les forces de défense et de sécurité à s'abstenir de toute ingérence dans le processus politique, au risque de compromettre la paix et la stabilité. Je demande

aux autorités de l'État de faire en sorte que les personnes qui se livrent à des actes d'intimidation, y compris les menaces de mort, les discours de haine et l'incitation à la violence, rendent des comptes. J'encourage également toutes les parties prenantes à contribuer à la création d'un environnement propice au respect des droits de la personne et de l'état de droit, en particulier en ce qui concerne les femmes et les personnes considérées comme des opposants, et à s'abstenir de tout acte susceptible d'alimenter la méfiance, la peur ou la haine au sein de la population. Dans le cadre du plan de transition de l'ONU, la création d'une institution indépendante nationale des droits de la personne, conforme aux principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris), reste une priorité essentielle pour la consolidation de la paix.

89. Le contexte politique, associé à un état d'urgence prolongé, semble créer un environnement favorable au regroupement des réseaux de trafic de drogue et de criminalité organisée et à la reprise de leurs activités. Les conditions dans lesquelles les chefs des institutions nationales de sécurité ainsi que des agents de sécurité à l'aéroport et aux postes frontière ont été relevés de leurs fonctions puis remplacés peuvent avoir eu un impact négatif sur le bon fonctionnement de ces institutions. Il est essentiel que les autorités nationales démontrent rapidement leur engagement dans la lutte contre le trafic de drogue, notamment en soutenant la mise en œuvre complète du plan d'action stratégique national validé en décembre 2019. J'encourage également la communauté internationale à continuer à soutenir le pays dans sa lutte contre le fléau du trafic de drogue et du crime organisé. L'ONUDC et le BINUGBIS continueront à suivre de près l'impact de la nouvelle dynamique politique et de la pandémie sur le trafic de drogue et le crime organisé et à en rendre compte, afin que les trafiquants de drogue n'exploitent pas la situation.

90. La Guinée-Bissau a été particulièrement touchée par la pandémie de COVID-19, étant donné le mauvais état de ses infrastructures sanitaires et de son administration publique. J'apprécie le soutien de l'Union européenne et de la Banque mondiale, ainsi que les efforts déployés par les entités des Nations Unies pour contenir les retombées sanitaires et socioéconomiques. Je demande en outre à la communauté internationale d'apporter un soutien supplémentaire pour aider à renforcer l'administration publique. Des interventions ciblées dans des domaines clés tels que les services de base et la relance économique seront essentielles pour répondre aux besoins socioéconomiques croissants.

91. Malgré les problèmes politiques, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la réduction des effectifs et la fermeture du BINUGBIS d'ici au 31 décembre 2020, comme le recensement des priorités en matière de consolidation de la paix dont l'application sera poursuivie par l'UNOWAS et l'équipe de pays des Nations Unies en particulier. Pour renforcer davantage la planification intégrée de la transition, le BINUGBIS doit accélérer l'inventaire complet des capacités, essentiel à la mise au point de la stratégie de mobilisation des ressources et donc à la mobilisation des ressources requises pour éviter une catastrophe financière.

92. Le BINUGBIS poursuivra l'application de son plan de réduction des effectifs en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'UNOWAS, tout en tenant compte des réalités opérationnelles en perpétuelle mutation du fait de la COVID-19. Il veillera également à ce que la réduction des effectifs, la fermeture et la liquidation de la mission se fassent dans le respect total de l'environnement. En outre, il travaillera avec le nouveau gouvernement pour garantir que celui-ci adhère au processus de transition et le prenne en main.

93. Je tiens à féliciter les dirigeants des États membres de la CEDEAO, en particulier le Président de la République du Niger, en sa qualité de Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, et tous les

partenaires internationaux de leurs efforts inlassables en faveur de la paix et de la stabilité à long terme de la Guinée-Bissau. Un engagement international soutenu est fondamental pour la consolidation de la paix et les réformes après le départ du BINUGBIS. À cet égard, je salue le mécanisme tripartite intégré de coopération et de coordination de la CEDEAO, du BINUGBIS et de l'UNOWAS, qui soutient le plan de transition politique ainsi que le plan de transition de l'ONU. Je remercie également le Groupe des cinq pour la Guinée-Bissau de leur engagement de longue date en faveur de la paix et de la stabilité.

94. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude aux partenaires régionaux et internationaux en Guinée-Bissau pour leur coopération continue avec la mission. Je tiens également à remercier sincèrement le personnel du BINUGBIS et de l'équipe de pays des Nations Unies, sous la direction de ma Représentante spéciale, pour leur engagement et leur dévouement. Je salue la poursuite de l'étroite collaboration entre le BINUGBIS et l'UNOWAS, indispensable au bon déroulement de la transition politique et du plan de transition de l'ONU.